

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/12/2013

Délibération n° D-2013-575

**ZAC Pôle Sports - Convention publique d'aménagement -
Avenant n°6 - Prolongation de la durée de concession (+ 5 ans)**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**ZAC Pôle Sports - Convention publique
d'aménagement - Avenant n°6 - Prolongation de la
durée de concession (+ 5 ans)**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Convention Publique d'Aménagement approuvée en Conseil municipal du 25 juin 2005 et signée par la Ville de Niort et Deux-Sèvres Aménagement, son concessionnaire, le 12 juillet 2005 prévoit la mise en œuvre d'une zone thématique autour du sport, des loisirs, du bien-être et de l'environnement.

Depuis les premiers travaux d'aménagement de la ZAC fin 2007, l'ouverture de l'Acclameur en octobre 2012 et la venue des premières entreprises depuis 2011, la ZAC Pôle Sports poursuit son développement. Aujourd'hui, la commercialisation du secteur économique s'accélère et devrait aboutir d'ici 2018-2019 à sa finalisation.

Pour poursuivre et mener à bien cette opération de grande ampleur et aux enjeux économiques importants pour le développement du territoire, Deux-Sèvres Aménagement sollicite la prolongation de la durée de la concession, pour la porter de 10 ans à 15 ans (soit jusqu'en juin 2020).

La prorogation du contrat initial pour 5 années supplémentaires se justifie par :

- Les acquisitions foncières : la Déclaration d'Utilité Publique dont est bénéficiaire Deux-Sèvres Aménagement court jusqu'en 2017, la Concession d'aménagement doit donc couvrir cette période pour procéder aux acquisitions encore nécessaires, notamment par voie d'expropriation ;
- La durée de commercialisation de l'opération : compte tenu des procédures d'expropriation en cours et afin de finaliser les acquisitions foncières préalablement à la vente des terrains, certaines ventes ne pourront être signées que fin 2018 - début 2019 ;
- Les outils de financement de l'opération : les emprunts renégociables pris en 2011 sur 4 ans arrivant à terme avec la durée de la concession (2015) pourront être reconduits sur une durée identique de 4 ans soit jusqu'à 2019 ;
- La clôture comptable de l'opération : elle se déroule sur 1 an sans activité sur l'opération (arrêt des comptes, dossier de clôture, comptable, foncier, administratif...) soit à partir de 2019.

Il est donc demandé au Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'évolution et de la poursuite de la ZAC Pôle Sports concédée à Deux-Sèvres Aménagement et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de bien vouloir :

- décider de porter la durée de la Concession de la ZAC Pôle Sports de 10 ans à 15 ans (soit jusqu'en juillet 2020) ;
- approuver en conséquence l'avenant n°6 à la Convention Publique d'Aménagement ;

- autoriser Madame le Maire à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD